



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 11 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq (2025-02-11).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé, et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-02-021

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-02-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

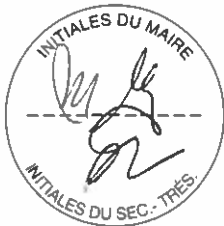
ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|--|-------------------------------|
| 1. | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION JANVIER 2025 | |
| 4. | CORRESPONDANCE | |
| | DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE | |
| | FINANCE | |
| 5. | Rapport de la directrice générale-greffière-trésorière - Janvier 2025. | |
| 6. | Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité. | |
| 7. | Programme PAERRL - Année 2024. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 8. | Comptes à payer 2024 et janvier 2025. | |
| 9. | Subventions, achats et publicités. | |
| 10. | Tous sujets relatifs - Achat ou vente de lot. | |
| 11. | Tous sujets relatifs - Fonds de roulement. | |
| 12. | Tous sujets relatifs - Demande de prix sur invitation /Entretien annuel estival des terrains de la municipalité. | |
| 13. | Tous sujets relatifs - Location garage municipal. | |
| 14. | Tous sujets relatifs - Comité du conseil municipal. | |
| 15. | Tous sujets relatifs - Fin du droit de priorité des lots 2 592 781, 2592 782, 2 592 779 et 2 592 778. | |
| 16. | Tous sujets relatifs - Mandat à SPA des Cantons pour appliquer la réglementation provinciale concernant les chiens. | |
| 17. | Tous sujets relatifs - Amibus. | |
| 18. | Tous sujets relatifs - Entente avec GVL. | |
| 19. | Tous sujets relatifs - Projet d'embellissement de la cour d'école. | |
| 20. | Tous sujets relatifs - Personnel. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE REPORTÉS | |
| 21. | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale-greffière-trésorière. | |

VOIRIE MUNICIPALE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

22. Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U.

LOISIRS

- 23. Tous sujets relatifs – Horaire patin libre pour la semaine de relâche.
- 24. Tous sujets relatifs – Activité de Pâques.
- 25. Tous sujets relatifs – Permis de Réunion et demande de subvention/Fête nationale 2025.
- 26. Tous sujets relatifs – Fête nationale.
- 27. Tous sujets relatifs – Cinéma en plein air.
- 28. Tous sujets relatifs – Heure de conte.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2025-02-023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2025

Document soumis: Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 14 janvier 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Les membres du conseil municipal, maire et conseiller, prennent connaissance du rapport annuel du règlement de gestion contractuelle, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2025-02-024

RAPPORT VERBAL JANVIER 2025 - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Fait au conseil : Rapport verbal du 11 février 2025 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour janvier 2025;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 11 février 2025 concernant le mois de janvier 2025 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale/greffière-trésorière a déposé un rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2022-2023-2024 et ce, tel que prévu lors de la session régulière de février 2025.

2025-02-025

DÉCISION DU CONSEIL – LETTRE OU AVIS DE RAPPEL AUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la greffière-trésorière doit préparer, au cours du mois de février de chaque année, un état des personnes endettées envers la municipalité, et que cette liste doit être soumise au conseil au mois de mars de chaque année;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par la directrice générale/greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2022, 2023, 2024; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil demande à la greffière-trésorière de faire parvenir à tous les propriétaires endettés envers la municipalité, pour des comptes de taxes ou autres comptes dus pour les années 2022, 2023 et 2024, une lettre d'avis ou un rappel, leur donnant jusqu'au 10 mars 2025 pour acquitter leur dette ou prendre entente avec la municipalité.

QUE le rappel ne comprendra pas la totalité des taxes 2025.

QUE le rappel ne sera pas transmis pour toutes taxes impayées ou autres comptes dus totalisant 50\$ et moins.

QUE le rapport de cette correspondance soit fait au conseil, qui en prendra connaissance lors de la séance de mars 2025

QUE ce conseil demande à la directrice générale/greffière-trésorière d'acheminer la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

QUE si nécessaire, des procédures de recouvrement pourront être entreprises.

2025-02-026

RÉSOLUTION DU CONSEIL – PAERRL POUR L'ANNÉE CIVILE 2024 / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'électrification des transports a versé une compensation de 37 285 \$ à la municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2025-02-027

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2024 ET EN FÉVRIER 2025 ET AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Document soumis : Liste des comptes de décembre 2024 et en février 2025, et des autres comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en janvier 2025.

QUE ce conseil approuve également les comptes à payer de décembre 2024 et pour février 2025 et tous les autres comptes payés affectant l'année 2025, et autorise le paiement des comptes dus.

2025-02-028

DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, SERVICES

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les achats suivants :

1. Club de l'âge d'Or, contribution au montant de 5000.-\$;
2. Bibliothèque; achat de livres annuels; 6 000.-\$;
3. Subvention Soccer Saint-Alphonse: 4000.-\$;
4. Subvention Baseball mineure : 3000.-\$;
5. Subvention Tir à l'arc : 2 000.-\$;
6. Contribution pour gala Agristars de la fédération de l'UPA de la Montérégie; 110.-\$ plus tx ;
7. Contribution association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme ; 350.-\$;
8. Fédération québécoise des municipalités, modification de la charte de comptes; 230,00.-\$ plus tx ;
9. Émergence ; procédure et planification des actions ; 6 600.-\$ plus tx ;
10. Ventilateur exp'air : nettoyage système de ventilation mairie : 650.-\$ plus tx ;
11. Hélène Doyon ; assistance en urbanisme ; 8 500.-\$ plus tx ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

12. Fastenal : Thermomètre pour glace aréna : 223,84.-\$ plus tx ;
 13. Aquatechno ; trousse de la qualité de l'eau pour jeux d'eau ; 325.-\$ plus tx ;
 14. Technicien de glace Inc : lignage aréna : 2 400.-\$ plus tx ;
 15. Sport direct : stage pour événement ; 12 147,19.-\$ plus tx ;
 16. Mobilicab : Club car : 12 518,00.-\$ plus tx ;
 17. Nettoyage J L : 531,00.-\$ plus tx ;
 18. DBR Informatique ; 1 moniteur : 243,74.-\$ plus tx ;
 19. Buropro citation ; imprimante ; 305,49.-\$ plus tx ;
 20. DBR Informatique ; 1 poste pour voirie ; 1 709,50.-\$ plus tx ;
 21. DBR Informatique ; 1 poste pour loisir ; 1 200,59.-\$ plus tx ;
 22. COMBEQ : formation Nathalie Hillman ; 670,00.-\$ plus tx ;
 23. MRC de la Haute-Yamaska; achat de conteneur pour stationnement incitatif; 2 423,00.-\$ plus tx ;
 24. Sanixel ; Autorécurveuse pour mairie ; 4 506,99.-\$ plus tx ;
 25. Best buy: balayeuse portative; 799,99.-\$ plus tx ;
 26. Soirée du maire : 30,000. -\$;
 27. Tessier récréoparc; ouverture /fermeture jeux d'eaux; 2 492,66.-\$ plus tx ;
 28. Surplus GRL 2020 : Caisson en métal pour bureau ; 450.-\$ plus tx ;
 29. Tech-ice : location surfaceuse aréna : 11 500.-\$ plus tx ;
- QUE les sommes requises pour le paiement du point 15 soit, l'achat d'un stage pour événement des loisirs soit pris à même le poste 59-130-11. Aussi, que le point 18,19, 20,21, 24 et 25 soit prisent à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de 5 ans.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIERE-TRÉSORIERE SUR L'ÉTAT DU FONDS DE ROULEMENT – RÈGLEMENT NO.367-2016

La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant l'état du Règlement d'emprunt no. 367-2016 concernant la création du fonds de roulement de la municipalité au montant autorisé par le MAMH de 1 188 400 \$. Une somme de **10 616.55 \$** a été imputée à ce dernier lors de l'année 2024; donc, le solde de fermeture à la fin de l'année 2024 s'élève à 1 177 783,45 \$.

2025-02-029

DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION/ ENTRETIEN ANNUELLE DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des pelouses se terminera à la fin de l'année 2024 et que la municipalité se doit de retourner en soumission pour obtenir de nouveaux prix;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité demande des prix à deux entreprises pour l'entretien de ses terrains pour 1 an qui comprend le nettoyage des terrains, la tonte de gazon et le ramassage des feuilles à la Mairie, et ce, selon le document soumis et pour les terrains indiqués.

QUE l'entretien devra se faire toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 octobre approximativement.

QU'une entente devra être faite avec le Service des Loisirs de la municipalité pour établir les journées de tonte en fonction des événements spéciaux.

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 17 mars 2025 à 10:30 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de retenir une ou aucune des soumissions reçues.

2025-02-030

DÉCISION DU CONSEIL – LOCATION DU GARAGE MUNICIPAL, DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte l'avis, augmentation de loyer de Construction Sylvain Fortier inc. pour le garage municipal du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 au montant mensuel de **2 616.00-\$ taxes inc.** pour un total de **31 391,89-\$ taxes inc.**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

2025-02-031

ACCEPTATION DU CONSEIL - NOUVELLE NOMINATION PAR LE MAIRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU QUE monsieur le maire désire revoir la liste de ces comités pour répartir les tâches entre les différent(es) conseillères, conseillers;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, le conseil entérine la nouvelle liste soumise par le Maire des différents comités internes et externes de la municipalité, la nomination des conseillers comme « responsable » de chacun de ces comités.

QUE le conseil accepte la nomination par le maire des conseillers responsables de chacun desdits comités internes et externes qui prend effet immédiatement.

2025-02-032

DÉCISION DU CONSEIL – CONSTAT DE FIN DU DROIT DE PRIORITÉ À UN ÉVENTUEL ACQUÉREUR POUR L'ACQUISITION DES LOTS 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779 ET 2 592 778. LOCALISÉS SUR LA RUE GERMAIN

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des lots portant les numéros 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779 et 2 592 778, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, localisés sur la rue Germain;

ATTENDU QU'AU mois de décembre 2023, par résolution portant le no. 2023-12-236, la Municipalité avait accordé un droit de priorité à M. Stéphane Perron pour l'acquisition de ces lots, pour une durée de 9 mois, afin que celui-ci puisse trouver des partenaires pour investir dans un projet pour la réalisation d'une piscine intérieure sur ces lots;

ATTENDU QUE Stéphane Perron a informé la municipalité, au mois de septembre 2024, qu'il n'avait pu trouver des partenaires pour la réalisation du projet de piscine intérieure,

ATTENDU QU'aucune offre d'achat n'a été acceptée par la Municipalité, à l'intérieur du délai du droit de priorité accordé à M. Perron et qu'aucune entente quant à la vente des lots n'a été conclue;

ATTENDU QUE le droit de priorité accordé à M. Stéphane Perron est échu depuis le 12 septembre 2024;

ATTENDU QUE raison du fait que le projet de piscine intérieure ne pourra pas être réalisé pour le moment, la Municipalité souhaite conserver ses terrains et analyser les besoins futurs avant de les vendre;

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Municipalité et M. Stéphane Perron prévoyait la remise d'un dépôt de garantie non remboursable si celui-ci ne procédait pas à l'acquisition des lots à l'intérieur d'un délai de 9 mois;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Municipalité est en droit de conserver le dépôt de garantie non remboursable;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby constate que le délai du droit de priorité accordé à M. Stéphane Perron, d'une durée de 9 mois à compter du 12 décembre 2023, est échu depuis le 12 septembre 2024;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe M. Stéphane Perron que la Municipalité ne souhaite pas, pour le moment, entreprendre ni poursuivre de discussion pour l'acquisition des lots portant les numéros 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779 et 2 592 778, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, localisés sur la rue Germain;

QUE le Conseil informe également M. Stéphane Perron qu'elle conserve le dépôt de garantie non remboursable que celui-ci lui avait remis afin de garantir ses obligations aux termes du droit de priorité qui lui avait été accordé;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby procédera à une analyse des besoins dans le secteur des lots portant les numéros 2 592 781, 2 592 782, 2 592 779 et 2 592 778, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, localisés sur la rue Germain, afin de déterminer si le projet de construction d'une piscine intérieure doit être maintenu ou si d'autres types d'infrastructures pourraient s'avérer intéressants pour ajouter à l'offre de services aux citoyens;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Stéphane Perron;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ACCEPTATION DU CONSEIL – AUTORISATION POUR L'APPLICATION
DU RÈGLEMENT PROVINCIAL CONCERNANT LES CHIENS À SPA DES
CANTONS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a conclu une entente avec la SPA des Cantons pour gérer les chiens sur le territoire de la Municipalité;
ATTENDU QUE SPA des Cantons est mandatée pour gérer le règlement municipal en lien avec le contrôle animalier;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, le conseil mandate SPA des Cantons pour appliquer les dispositions prévues par la loi provinciale concernant les chiens dangereux ou potentiellement dangereux et d'assurer un encadrement conforme aux exigences provinciales.

QUE cette résolution soit transmise à SPA des Cantons.

2025-02-034

**AMIS-BUS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF, NOLISÉ ET D'URGENCE
/ ANNÉE 2025 & AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QU'à une séance régulière des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tenue le 11 février 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil confirme la participation de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby au transport adapté et qu'elle désigne la ville de Granby comme Ville mandataire.

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2025 et la tarification exigée par Ami-Bus Inc., soit de 5,75\$ du passage, 110\$ pour le livret de 20 passages, 208\$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins.

QUE ce conseil confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence; soit tel que décrit dans l'«Entente-services en transport de personnes» signé par la Ville pour l'année 2025.

QUE ce conseil confirme une contribution financière de **19 926.- \$** pour l'année 2025

QUE ce conseil mandate monsieur Gilbert Cabana pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration d'Ami-Bus Inc.

QUE ce conseil mandate le maire monsieur Marcel Gaudreau et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente. En leurs absence (s) le maire suppléant et/ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe sont également autorisés à signer.

2025-02-035

**DÉCISION DU CONSEIL – ENTENTE AVEC LES CAMPS AES, DIVISION DE GVL
INC.**

Document soumis : Protocole d'entente 2025-2026 entre la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et les camps AES, une division de GVL inc.

ATTENDU QUE les camps AES, une division de GVL inc., a soumis à la Municipalité une offre concernant la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2025-2026;

ATTENDU QUE le Protocole d'entente 2025-2026 convient à la Municipalité;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente soumis par GVL concernant la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2025-2026.

QUE ce conseil octroie à GVL le contrat pour la gestion des camps de jour pour la saison estivale 2025-2026.

QUE ce conseil autorise madame Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-02-036

**DÉCISION DU CONSEIL – PROJET D'EMBELISSEMENT COUR D'ÉCOLE
DE LA MOISSON D'OR**

ATTENDU QUE les membres de la commission scolaire val des cerfs ainsi que la direction de l'école de la Moisson d'or sont venus rencontrer le personnel de la municipalité pour expliquer leur projet;

ATTENDU QUE la CSSVDC demande au conseil de la Municipalité, la permission d'engager un professionnel pour faire un plan d'aménagement de la cour d'école dont une partie est située sur le terrain de la municipalité et aux frais de la CSSVDC;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la CSSVDC de faire un plan d'aménagement par un architecte sur le terrain de la municipalité à leurs frais.

QUE ce conseil se réserve le droit d'accepter ou de refuser le projet final.

2025-02-037

DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la biothèque est à la recherche d'une aide-bibliothécaire;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme madame Johanne L'Abbée, aide-bibliothécaire de la bibliothèque à compter du 12 février 2025;

QUE ce conseil autorise une formation si nécessaire en cours d'année, à Mme Johanne L'Abbée

QUE cette résolution soit transmise au Réseau BIBLIO.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en janvier 2025.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIERE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2025-02-038

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 4 597 150 CADASTRE
DU QUÉBEC CONCERNANT LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UNE
ENSEIGNE FIXE AU MUR QUI N'EST PAS CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 597 150 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser la grandeur de l'enseigne, fixe au mur de 7,1 mètres carrés alors que la réglementation autorise 5,0 mètres carrés.

ATTENDU QUE le CCU accepte ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

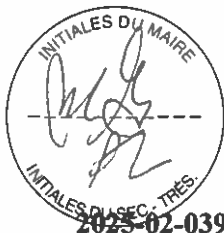
ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier accepte une dérogation mineure concernant le dossier du lot 4 597 150 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 592 805 et 2 592 853
CADASTRES DU QUÉBEC CONCERNANT LA MARGE AVANT QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 805 et 2 592 853 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser une marge avant de 7,5 mètres alors que la réglementation autorise 15 mètres.

ATTENDU QUE le CCU accepte ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accepte une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 592 805 et 2 592 853 du cadastre du Québec.

2025-02-040

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 592 805 et 2 592 853
CADASTRES DU QUÉBEC CONCERNANT L'AIRE DE STATIONNEMENT
SITUÉE EN COUR AVANT QUI N'EST PAS CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 805 et 2 592 853 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser une aire de stationnement située en cour avant alors que le règlement de zonage stipule : « Les aires de stationnement pour plus de cinq véhicules doivent être organisées de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et en sortir en marche avant ».

ATTENDU QUE le CCU accepte ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accepte une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 592 805 et 2 592 853 du cadastre du Québec.

2025-02-041

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 5 668 403 CADASTRE DU
QUÉBEC CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CONTENEURS A DÉCHET EN
COUR AVANT QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 668 403 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser l'implantation de conteneurs à déchets en cours avant alors que la réglementation l'autorise en cours arrière ou latérales

ATTENDU QUE le CCU accepte ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accepte une dérogation mineure concernant le dossier du lot 5 668 403 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-02-042

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE –
SEMAINE DE RELÂCHE 2025**

Document soumis : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de relâche 2025 pour l'Aréna.

2025-02-043

DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE PÂQUES

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 3 500\$ pour l'activité de Pâques et Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

2025-02-044

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE
NATIONALE 2025 / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION &
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil demande une subvention d'aide financière pour la tenue de la Fête nationale 2025 et que madame Nathalie Simard est chargée de transmettre ladite demande à l'organisme concernée.

QU'également, par la présente, ce conseil demande un Permis de Réunion, pour la Fête nationale et autorise le paiement de la somme nécessaire.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

2025-02-045

**DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE
NATIONALE 2025**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 30 000\$ pour l'organisation de la Fête nationale et Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

2025-02-046

AUTORISATION DU CONSEIL / CINÉMA PLEIN-AIR 2025

Document soumis : Demande de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense de 1 500.-\$, pour la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AUTORISATION DU CONSEIL / HEURE DE CONTE

Document soumis : Demande de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense de 500.-\$, pour l'achat de matériel thématique et la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 19h55.

2025-02-048

CLÔTURE DE LA SESSION

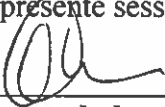
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

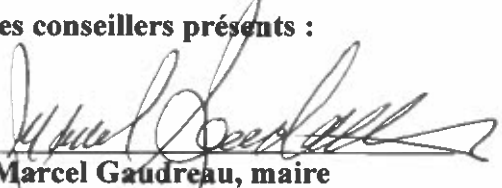
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h55.


Annie Lessard, d.g. / greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée